

# LE MESSENGER SYNDICAL

## Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 5, Rue de Bel-Air, Nantes

### Union Départementale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air

Réunion de la Commission des Fêtes tous les premiers lundis de chaque mois, au siège, à 19 heures.

Réunion du Bureau de l'Union Départementale le premier mercredi de chaque mois, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Réunion du Conseil de l'Union Départementale, le mercredi 22 février, au siège, à l'heure qui sera indiquée par la convocation.

Dimanche 19 février, Matinée-Concert à 15 heures 45, ouverture des portes à 15 heures 15, à la salle de l'Union Départementale, 6, rue de Bel-Air. (Des affiches indiqueront la composition de la soirée).

#### AMIS DES LIBERTES

Conférence et cinéma le jeudi 9 février, à 20 heures, à la salle de l'Union Départementale, 6, rue de Bel-Air.

### Service d'achats en commun

#### Aperçu de quelques prix

Sardines à l'huile .....	1.70 et	1 60
Maquereaux à l'huile .....	3 40	
Saumon .....	2.50 et	1 55
Figues, les 500 grammes .....	1 25	
Prunés, les 500 gr. ....	3.40 et	2 90
Vermicelles, Nouilles, Macaroni, les 250 grammes .....	0 80	
Nouilles d'Alsace aux œufs .....	1 »	
Confitures, le seau de 1 kilo .....	4 50	
Confitures, la boîte de 1 kilo .....	4 40	

Le Service d'Achats.

A ajouter à la liste des maisons accordant l'escompte : Mme NICOLAS, rue de la Fosse, 24-26 : remise 7 0/0.

### Union Départementale

Dans sa réunion du 17 décembre, l'Union Départementale avait à procéder aux élections pour les postes de : Président, Vice-Présidents et Trésorier.

Cette réunion ayant lieu un samedi, le Syndicat des lingères ne pouvant se faire représenter, avait adressé ses bulletins de vote sous enveloppes cachetées.

L'assemblée, considérant que les déléguées des lingères ne pourraient voter au cas d'un deuxième tour de scrutin, décide d'écarter les votes par correspondance.

On procède alors au vote par bulletins secrets.

Ce qui nous donne :

Président : M. Pressensé, 9 voix ; Vice-Présidents : Mlle Goupille, 12 voix ; M. Perrin, 9 voix.

En conséquence, M. Pressensé est élu président ; Mlle Goupille et M. Perrin Vice-Présidents.

Restait à pourvoir au poste de Trésorier. M. Fargier est élu à l'unanimité.

Par la suite, M. Fargier et M. Rialland, tous deux du Syndicat des Employés de Commerce et de l'Industrie ayant donné leur démission de membres du bureau de l'Union Départementale, le Conseil, en sa séance du 28 décembre, désigne M. Guérin, de la Métallurgie, et M. Quirion, des Ebénistes, pour les remplacer, laissant au bureau le soin de leur attribuer leurs fonctions, ce qui eut lieu le

Le bureau est donc composé comme suit :

Président : M. Gustave Pressensé ; Vice-Présidents : Mlle Elisabeth Goupille, M. Perrin ; Secrétaire : M. Jules Caron ; Trésorier : Mlle Fabre ; Secrétaire-adjoint : Mlle Drouard ; Trésorier-adjoint : M. Quirion ; Secrétaire-archiviste : M. Guérin.

M. Gustave Pressensé, président, fut désigné pour cette année comme délégué au Comité National, chargé d'examiner les questions intéressant le monde des travailleurs et de préparer le Congrès confédéral de la Pentecôte.

Le Secrétaire : J. CARON.

### Société de Secours Mutuels

L'Union Départementale a l'avantage d'informer tous les membres de chaque Syndicat que la Commission chargée d'étudier l'établissement d'une Société de Secours Mutuels a terminé ses travaux.

Voici les principales lignes des Statuts : La Société est exclusivement réservée aux membres des Syndicats de l'Union, à leurs épouses ou maris et à leurs enfants.

La cotisation mensuelle sera de :

4 fr. pour les hommes ; 2 fr. pour les femmes mariées ; 2 fr. 50 pour les femmes seules ; 1 fr. 50 pour les enfants de 8 à 16 ans ; 0 fr. 75 et 0 fr. 50 pour les enfants de 3 à 8 ans.

Elle a pour but de distribuer :

- 1° Une indemnité journalière de maladie de : 5 fr. pour les hommes ; 3 fr. 50 pour les femmes ; 2 fr. pour les enfants de 8 à 16 ans ; 1 fr. pour les enfants de 3 à 8 ans ;
- 2° D'assurer une réduction sur les frais de médecin et de pharmacien ;
- 3° De donner des secours aux femmes en couches ;
- 4° De distribuer une indemnité d'allaitement maternel ;
- 5° De verser une indemnité au moment du décès ;
- 6° De s'occuper du fonctionnement des retraites.

Une assemblée générale préparatoire, à laquelle chaque Syndicat convoquera ses membres, aura lieu prochainement pour la constitution de cette Société.

Nous espérons que nombreux seront les adhérents.

De cette façon, nos Syndiqués trouveront au sein même de leur Union Départementale :

- Un Syndicat pour les placer et défendre leurs intérêts ;
- Un service d'achats pour lutter contre la cherté de la vie et utiliser au maximum leurs salaires ;
- Un service de consultations juridiques qui n'est pas à négliger ;
- Une commission d'études pour les questions sociales ;
- Un journal pour les renseigner ;
- Une Société de Secours Mutuels réclamée depuis longtemps.

Le Secrétaire : J. CARON.

### NAISSANCES

M. et Mme Godin sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fille Jacqueline Godin.

M. et Mme Delalande sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fils Georges-Auguste Delalande.

Nos sincères félicitations aux heureux parents.

### Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

Séance de bureau du 16 décembre 1921 et du 11 janvier 1922

Cette séance avait pour but d'attribuer des fonctions aux membres du bureau élus ou réélus par l'assemblée générale du 4 décembre.

MM. Fargier père, Caron et Babaud sont maintenus dans leurs fonctions.

L'effectif de notre Syndicat nous donnant droit à cinq délégués au Conseil de l'Union Départementale, le bureau procède à l'élection.

M. Théodore Ollivier, qui accepte, est désigné.

Le bureau décide, conformément au vote de l'assemblée générale, de rappeler aux syndiqués en retard pour le paiement de leur cotisation de 1921, de vouloir bien les payer dans le courant de janvier.

Toutes ces cotisations non réglées au commencement de février seront recouvrées par les soins d'une Banque et les frais de recouvrement ajoutés au montant des cotisations. Il en sera de même tous les ans.

Le bureau du Syndicat se réunira le deuxième mercredi de chaque mois.

Dans la séance du 11 janvier, le bureau avait à examiner le projet de décret pour l'application de la journée de 8 heures dans le commerce de détail, exclusion faite de l'alimentation.

Il décide de convoquer le groupe du détail pour lui soumettre ledit décret et transmettre à la Fédération les observations auxquelles il pourrait donner lieu.

M. Fargier propose qu'une section de la Caisse Urbaine soit créée au sein de notre Syndicat. A cet effet, il demande qu'une commission d'étude soit nommée ; pour débiter, elle se composera de trois membres, MM. Fargier, Rialland et Diet.

Une commission sera nommée aussi pour se rencontrer avec les délégations des autres Syndicats au sujet du service d'achats en commun ; elle sera composée de cinq membres.

Le Secrétaire : J. CARON.

### Syndicat de la Métallurgie

#### COMPTE RENDU

de la séance du 15 janvier 1922

La séance est ouverte à l'heure habituelle sous la présidence de M. Perrin.

M. Perrin a présenté le résultat de la fête et a fait remarquer qu'il est regrettable que, par suite de la coïncidence de Joseph, de Méhul, le public n'ait pas été plus abondant ; il profite de l'occasion pour féliciter et remercier les acteurs de leur gracieux concours, ainsi que les Dames.

les qui s'étaient gracieusement chargées du buffet et de la vente des billets de tombola.

La démission du Syndicat de la Métallurgie à la C. I. P. F. demandée par Paris, et quoique à regret et par soumission, a été votée.

M. Perrin, à l'unanimité, a été nommé délégué à la Commission intersyndicale pour les différends de la Coopérative.

Suite de la discussion sur les Assurances sociales.

Réunion du bureau le premier samedi de février.

Réunion d'études le troisième dimanche, 19 février, à 9 heures 30.

Le bureau invite les Syndiqués à venir le plus nombreux possible à cette réunion, vu la situation actuelle.

La Matinée-Concert du Syndicat de la Métallurgie aura lieu le dimanche 12 mars, à 16 heures.

Pour le Bureau, Le Secrétaire : GUERIN.

### Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

Dans sa réunion du 22 janvier, le Syndicat a voté la motion suivante qui sera envoyée à M. le Préfet de la Loire-Inférieure :

« Le Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement de Nantes, réuni en séance générale à son siège social, 6, rue de Bel-Air, ému par l'accroc donné à la loi sur le repos hebdomadaire par suite de la reprise de la distribution du courrier les dimanches, proteste énergiquement et demande l'observation pure et simple de cette loi ».

### Section des Dames

#### CONVOCATIONS

Dimanche 12 février, à 8 heures 3/4, 18, rue Talensac, Cercle d'études :

Sujet : « L'Eglise et la question ouvrière ».

Même jour, à 10 heures, réunion des propagandistes.

Dimanche 26 février, à 10 heures, réunion du bureau.

## COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES

15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES

15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU

MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Pour tous vos Achats

Adressez-vous

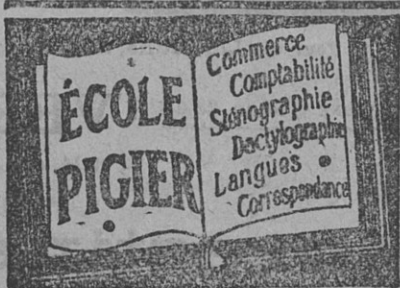
A LA PREMIÈRE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS

### Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

### ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1<sup>re</sup> Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 10, Boul. Poissonnière, PARIS

Succursales : De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14. De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet. De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel : Commerce - Comptabilité - Sténo-Dactylo - Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS : M. BRILLET, Expert-Comptable, Directeur-Concessionnaire

DAMES, JEUNES FILLES : Entrées et Salles spéciales, Professeurs Dames

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

## Le Contrôle ouvrier

La participation des Travailleurs à la question des entreprises a donné lieu l'an dernier à des polémiques passionnées. Depuis quelques mois le silence s'est fait en France, à peu près complet sur cette question. Mais elle continue à être étudiée dans les pays voisins.

En Allemagne, un congrès de juristes l'a mise récemment à l'étude et Adolphe Théry résume ainsi dans la *Libre Parole* les conclusions auxquelles le congrès est arrivé.

« Tout d'abord le contrôle ouvrier doit avoir un but bien défini : le professeur Kaskel pose en principe que cette institution n'a pas pour conséquence d'augmenter la production, ni de préparer l'expropriation des entrepreneurs, mais seulement de créer une communauté d'intérêts entre patrons et ouvriers, afin de raffermir la paix sociale. Ni les patrons, ni les travailleurs, ne veulent d'une participation obligatoire. Les syndicats ouvriers estiment que cette participation organisée à l'intérieur de chaque usine aurait pour résultat de disloquer leurs organisations.

En outre, les entreprises ne font pas toujours de bénéfices; il y aurait là une cause de désillusions et de troubles chez les ouvriers. La diversité qui se remarque dans la forme et dans la gestion des exploitations empêche tout règlement d'ensemble. Enfin, la participation aux bénéfices, ne peut élever les salaires que dans une proportion infime.

La participation aux bénéfices ne saurait être obligatoire. Mais l'Etat pourrait en donner l'exemple en l'introduisant dans ses propres entreprises.

L'attribution de la part de bénéfice doit-elle être individuelle ou collective?

La encore la réponse est nette :

« La participation individuelle est préférable à la participation collective. Elle fait en effet ressortir, sous une forme plus tangible, l'intérêt de l'ouvrier à la bonne marche de l'entreprise. On peut néanmoins laisser à l'ensemble du personnel un certain contrôle sur le fonctionnement de l'institution.

« Elle doit être contractuelle : la participation, dans les cas où elle sera introduite dans une entreprise, ne devra pas prendre le caractère d'une libéralité patronale. Elle devra être instituée par contrat régulier entre l'entreprise et son personnel. La partie contractante, en face de l'entrepreneur, pourrait être le conseil d'exploitation. Le meilleur moyen d'introduire la participation serait de l'inscrire dans le « statut d'exploitation ».

Les juristes allemands ne répugnent même pas à la participation du capital.

« La meilleure solution serait l'action ouvrière. Elle diffère de l'action de travail en ceci qu'elle est acquise contre argent ou au moyen d'une retenue sur les salaires. Mais elle n'est pas libre comme l'action de capital. Elle est inaliénable, ou bien ne peut-être cédée qu'à un ouvrier de l'établissement ou à l'ensemble du personnel, ou à l'entreprise même.

« Par là, l'ouvrier devient un petit actionnaire, mais seulement de l'établissement ou il travaille. Il peut être protégé contre les risques courus par l'entreprise au moyen de divers privilèges et garanties. Le total des émissions d'actions ouvrières ne devrait pas dépasser une part déterminée du capital social, 10 à 20 0/0. »

M. Kaskel passe ensuite aux règles relatives à la participation aux bénéfices proprement dite.

« Ce qu'il faut entendre par ce terme : bénéfice, devra être défini dans les statuts de l'entreprise. Le taux de répartition de ce bénéfice entre l'entreprise et son personnel ne peut être fixé uniformément; il variera nécessairement avec chaque établissement.

« Pour répartir le bénéfice entre les ouvriers, le mieux sera de tenir compte du salaire de chacun. Le taux de salaire est, en effet, la règle qui mesure le mieux la valeur du travail fourni. Bien entendu ne seront admis à la participation que les ouvriers ayant travaillé un certain temps dans l'établissement. »

Telles sont les idées d'un certain nombre de théoriciens allemands.

Elles nous ont paru dignes d'être rapportées. »

En Angleterre après une longue discussion entre patrons et ouvriers, les rapports qui doivent exister entre la Direction des Usines et les Syndicats ont été réglés par un *modus vivendi* dont les caractéristiques sont les suivantes :

« Le syndicat n'entravera pas le droit des employeurs à exercer les fonctions de direction dans leurs établissements; les fédérations patronales n'entraveront pas les fonctions propres du syndicat.

« Dans l'exercice de ces fonctions, les deux parties tiendront compte des dispositions du 17 avril 1914, pour éviter les conflits, dispositions complétées par l'accord du 20 mai 1919, relatif aux délégués d'ateliers, ainsi que des stipulations des autres accords nationaux ou locaux intervenus entre elles.

« Les instructions de la direction seront suivies pendant tout le temps qu'une question quelconque qui s'y rapporte sera discutée conformément aux dispositions qui viennent d'être rappelées.

« Il est entendu qu'aux termes de l'accord des 19 et 20 septembre 1920, relatif aux heures supplémentaires et au travail de nuit, les employeurs auront le droit de décider quand il y a lieu de faire des heures supplémentaires, les ouvriers ou leurs représentants ayant de leur côté le droit de faire examiner, en vertu des dispositions mentionnées ci-dessus, tous cas particuliers d'heures supplémentaires qu'ils désirent voir discuter. En attendant, le travail se poursuivra pendant les heures supplémentaires requises. »

Cet accord n'a, bien entendu, qu'un caractère provisoire. Jusqu'à ce qu'il ait été ratifié par les membres des syndicats, qui vont être appelés à voter à ce sujet, et par les diverses associations patronales. »

En Belgique, les syndicats chrétiens poursuivent leur campagne en faveur de l'actionnariat syndical et nous avons signalé déjà, qu'à la récente semaine syndicale des organisations socialistes, de nombreux rapports avaient été présentés sur le contrôle ouvrier; il a été constaté que les délégués ouvriers jouaient un rôle de plus en plus important dans les diverses industries.

En France la question est stationnaire; beaucoup de discours ont été échangés sans résultat. Dans les réalisations pratiques nous laisserons-nous une fois de plus, distancer?

## Carnet des coopératives

### Les communistes et la coopération

La Coopération n'est pas en odeur de sainteté auprès des communistes. Le Comité de la Fédération de la Seine vient de lui témoigner une fois de plus de son hostilité :

« En France, dit ce Comité Exécutif, les partis réformistes petit-bourgeois se sont montrés particulièrement habiles quand, profitant de l'absence ou de la carence des militants ouvriers, ils se sont emparés de la direction des grandes coopératives de fusion, créées pendant la guerre, grâce aux subventions gouvernementales et en ont fait les forteresses de la conservation sociale. Là, ils sont comme chez eux; ils jouissent d'un très gros budget versé comme cotisations par les sociétés qui ne peuvent pas se soustraire à cet impôt sans rompre avec le magasin de gros qui est le centre vital des coopératives, et ils s'en servent pour leurs fins politiques. »

Aussi les communistes sont-ils très décidés à s'emparer des organisations coopératives.

« Une telle organisation aux mains des communistes peut assurer le succès de la révolution et, en attendant, mettrait entre leurs mains les importantes ressources qui sont actuellement entre celles des réformistes conservateurs. »

De cette diatribe, nous devons retenir ceci : c'est que les communistes savent bien, ce que les catholiques mettent en doute, c'est-à-dire que les bénéfices réalisés par les Magasins de gros sont entre les mains des socialistes, et servent à leurs fins politiques.

### Entr'aidons-nous

A toutes les coopératives nous signalons l'atelier syndical de fabrication de pantoufles, fondé par les syndicats libres de l'Isère, pour assurer du travail à leurs chômeurs.

Ces ateliers ont déjà vendu 7.000 paires de pantoufles, à l'entière satisfaction des acheteurs.

Le prix est de 3,50 en gros à partir d'une douzaine, port à la charge de l'acheteur.

Ecrire en indiquant les pointures à l'Union Fédérale des Syndicats Libres de l'Isère, 7, place Saint-André, Grenoble.

La Fraternelle de Paris, 285, boulevard Raspail, (Gobelins 25-19), vend un lot de chaussures pour hommes, genre bottine, laccée à crochets au prix de 25 fr. la paire. Remises par dix paires.

Pantoufles rouges pour enfants de choir à des prix très avantageux. Miel en seaux de 1, 5, 10, 25 kilos. Demander le tarif à la Fraternelle.

## NOTES RURALES

### Le trust du blé

Nous avons publié il y a quelques temps, l'histoire du trust du blé, et de la main-mise sur cette denrée de première nécessité par une société, fondée par Lucien Baumann, reprise par Vilgrain.

Depuis lors il s'est produit quelques incidents qui ne sont pas sans intérêt. Baumann, à la suite du rapport écrasant rédigé contre lui à la Commission des Marchés de Guerre, au sujet de ses traités avec l'Intendance avait jugé bon de passer la main à Vilgrain, et depuis cette époque, il proclamait bien haut qu'il n'avait conservé aucun rapport avec la nouvelle direction.

Mais si en 1917, Baumann semblait compromis, et Vilgrain honorable, les événements ont marché depuis quatre ans. C'est au tour de Vilgrain d'être suspect et Baumann redevient par comparaison — car tout est relatif en ce monde — plus acceptable.

Aussi Baumann vient-il de racheter l'« Entreprise Meunière » et ses moulins pour deux cent millions.

Ainsi nous est offert le curieux spectacle d'une Société qui change de directeur suivant que le scandale et la répression pénale menacent plus ou moins directement ses présidents interchangeables.

Les ambitions de M. Baumann ne se bornent pas d'ailleurs à truster l'industrie meunière en France.

S'il faut en croire un journal allemand, « die Muhle » (18 novembre 1921) il a en outre partie liée avec la maison boche Greffenius : « L'acquisition, lisons-nous dans le « Muhle » des actions de fabriques allemandes d'appareils de meunerie par le groupe Greffenius, a eu lieu au moins pour une bonne partie, grâce à des capitaux mis à la disposition de Greffenius par les personnalités bien connues dans la branche meunerie : les frères Baumann de Strasbourg et Paris et par un banquier berlinois. »

### La résistance

Contre cette emprise sur le marché international du blé, les cultivateurs français tentent aujourd'hui de réagir.

Des moulins coopératives sont créés dans plusieurs régions. Le prochain Congrès de la Fédération des Alpes et de Provence doit étudier tout particulièrement le problème.

Dans l'Yonne, l'Union des paysans a provoqué la création entre ses membres d'une coopérative de vente des céréales. L'assemblée constitutive s'est tenue à Laroche, le 25 septembre dernier, et depuis cette époque, la Société, qui est au capital de 50.000 fr. fonctionne régulièrement.

Le Syndicat agricole de la région parisienne a inauguré une autre forme de vente en commun. Les adhérents expédient leurs sacs aux Magasins Généraux. Le Syndicat les warrants et avance 50 fr. par quintal. La vente a lieu au jour indiqué par le propriétaire auquel le solde du prix est alors versé.

Mais comme il ne suffirait pas d'organiser la vente du blé si les minoteries étaient trustées, des tentatives ont été faites récemment pour créer dans diverses régions des Moulins Coopératifs.

En Provence, le prochain Congrès de la Fédération des Syndicats Agricoles a mis la question à son ordre du jour.

Il est grand temps pour les cultivateurs menacés, d'agir s'ils ne veulent pas être livrés pieds et poings liés à l'entreprise d'accaparement que dirigent alternativement MM. Vilgrain et Baumann.

Que chacun de

- NOS AMIS -

ait le droit de dire :

Je ne fume que le Nil

### Coopérateurs !

Pour vos LIQUEURS, SIROPS, CAFES et THES adressez-vous à la Maison

TÉLÉPHONE : NORD 28-68

VERNHES

TÉLÉPHONE : NORD 28-68

12 et 14, rue Auger, à PANTIN (Seine)

FABRICANT DE LA

Florestine des Alpes

GRANDE LIQUEUR DE FRANCE

## Le Conseil Supérieur du Travail

Voici, sur la participation des syndicats chrétiens à la récente session du Conseil supérieur du travail, un intéressant article d'un militant métallurgiste :

J'ai pensé intéresser mes camarades en leur contant mes impressions de voyage d'abord et en leur donnant, dans un autre numéro du journal, le résumé des comptes rendus des séances du Conseil supérieur du Travail, qui ont lieu du 14 au 17 novembre.

Je dois vous dire que ce n'est pas sans une certaine appréhension que je voyais venir ma première rencontre avec les représentants des syndicats patronaux, des Chambres de Commerce et d'autre part les militants de la C. G. T., des organisations neutres et des Chambres prudhommales. Les premiers débats m'ont pleinement rassuré : j'ai constaté, du côté ouvrier, une grande cordialité et, du côté patronal, de la courtoisie; c'était de la collaboration franche et loyale; le parti-pris, ni l'hostilité, même entre les groupes de tendances diverses, n'ont guère apparu; l'on se sentait à l'aise pour aborder les questions à l'ordre du jour.

Ma deuxième impression fut moins bonne : les ministères sont plutôt des palais que des bureaux et la crise des fonctionnaires n'y sévit pas encore; aussi que de formalités pour toucher les 20 francs que l'Etat nous octroie journalièrement et sur lesquels il faut s'entretenir, loger à l'hôtel et perdre ses journées de travail. Nous avons bien déposé un vœu pour demander au Parlement de nous voter une augmentation, mais pour remuer la machine parlementaire, c'est autre chose et les élections sont encore trop loin.

Enfin j'ai pu me rendre compte de l'importance que l'on accorde à nos syndicats chrétiens. Trois places sur sept leur ont été données par le vote de la Commission permanente. Ce sont nos amis Tessier, Michaud et Mlle Beckmans qui ont été nommés. Leur rôle n'est pas une sinécure puisqu'ils doivent de suite aborder l'étude du projet de loi sur les Assurances sociales. Dans une conversation particulière, un militant cégétiste nous manifesta que jusque-là il s'était mépris sur le caractère véritable de nos organisations.

E. PATOIS.

### RENDONS A CESAR

Nous avons reproduit dans un nos derniers numéros un article de M. Zamanski, racontant les résultats remarquables obtenus par la Commission mixte instituée pour le règlement des salaires par les patrons et les « Syndicats libres de la région lyonnaise ». Un de nos amis du Sud-Est nous fait remarquer que ce sont les « Syndicats de l'Isère » qui ont créé cette Commission.

C'est donc à eux qui iront une fois de plus notre admiration et nos félicitations.

### PAROLES A RETENIR

« La transformation sociale ne s'opère pas à coup de lois, de décrets à la faveur d'une dictature, telle est l'éternelle vérité, confirmée une fois de plus par le tragique exemple de la Russie... »

« C'est du développement et de l'affirmation de la valeur et de la conscience professionnelle que naissent la motion et l'affirmation du droit ouvrier. »

« Le premier devoir syndicaliste c'est l'amour du travail par lui-même. Où trouvera-t-on plus magnifique et plus noble élément de vie morale? L'amour du travail, l'ennoblissement de l'effort, telle est la noble tâche que poursuit le syndicalisme. »

REY,

(délégué à la propagande de la C. G. T. L'Atelier, 5 novembre 1921).

LES ACHETEURS DE  
**Montres, Pendules, Bijoux**  
ont le plus grand intérêt à consulter les  
CATALOGUES ILLUSTRÉS envoyés FRANCO  
Ancien Directeur de l'École  
Municipale d'Horlogerie -  
PAR **F. AMIET**  
MAISON FONDÉE EN 1794 - BESANÇON (Doubs)

# La vie sociale

## Le Travail

La « Revue de la Semaine » ayant institué une enquête sur « le rôle de la France dans la défense de l'Esprit », Gaston Teissier, secrétaire général de la C. F. T. C., lui a adressé sur la part du travail manuel dans la civilisation française une étude remarquable dont nos lecteurs trouveront ici quelques extraits :

« Une aberration singulière, qui s'est propagée trop longtemps et qui renaît encore çà et là en de néfastes tentatives, prétendait dissocier le travail intellectuel du labeur manuel, et parfois même les opposer l'un à l'autre. Cependant, la forme actuelle des entreprises rend souvent plus subtile la distinction, moins perceptible la transition entre les divers modes d'activités : cela est vrai notamment pour les catégories de techniciens et d'employés, qui collaborent chaque jour plus étroitement avec l'élément directorial.

Aux agitateurs impatientes, qui vont proclamant la suprématie du muscle, on pourrait, transposant à peine le vieil apologue, demander s'ils croient sincèrement dans la complexité croissante de l'industrie, que les membres soient capables de se passer du cerveau? C'est diminuer par trop la notion du travail, que la restreindre ainsi aux seuls efforts physiques les essais de science pure, de rechercher désintéressée, de création artistique, donnent une impulsion nécessaire aux énergies pratiques; ils se répètent longuement par des applications successives. Au surplus, dans toute entreprise, les fonctions intellectuelles d'invention et de direction s'avèrent indispensables : ils s'en aperçoivent, les ouvriers italiens, qui s'emparant des usines, furent incapables, faute de technique, d'y fabriquer le moindre objet; ils le constatent, les travailleurs russes, que la dictature prolétarienne a réduits à la famine.

Fort heureusement, la France, par ses dons innés de bon sens, de clarté, de logique, est immunisée contre certaines outrances meurtrières. Nul pays, sans doute, où l'on apprécie davantage la valeur intellectuelle du travail humain; nous sommes une race non de simples manoeuvres, pliés à l'obéissance passive, mais d'artisans réfléchis, attentifs et avisés. Ce caractère personnel du travail, qui en fait comme une émanation et un prolongement de l'individu, est très conforme à notre sentiment, à nos traditions, à notre intérêt : car s'il est un domaine où triomphe le goût français, c'est bien celui des industries d'art qui incorporent à la matière le plus d'idéalité, qui assouplissent les éléments par une fin harmonieuse, qui assujettissent les lignes à un rythme esthétique. Même sous le réalisme fébrile de la vie moderne, maintenir de l'esprit et de la beauté, voilà quel est, à travers l'économie universelle, le rôle de la production française.

C'est pourquoi peut-être, dans l'introduction des méthodes nouvelles auxquelles donne lieu l'épanouissement du machinisme, nos travailleurs ont regimbé contre tels procédés qui n'avaient leurs facultés de compréhension et d'initiative; qui les ravaient à n'être plus que les rouages inconscients d'une production éfrénée; qui assimilaient leur labeur à tous les éléments matériels dont sont grevés les frais généraux d'une entreprise.

Oui, les ouvriers français ont réagi contre cette prétendue technique d'origine étrangère, mais d'ailleurs dévoyée et déformée, qui ne vise qu'à obtenir de chaque affaire le maximum de rendement, sans autre considération. Il serait tout à fait inexact, du reste, de croire qu'il y ait chez nous la moindre opposition contre une véritable organisation scientifique de travail.

M. Charpy de l'Académie des Sciences a lui-même démontré, notamment par les résultats industriels qu'il a obtenus à l'usine Saint-Jacques de Montluçon, quelle vertu organisatrice il y avait dans les méthodes françaises. Celles-ci tiennent compte des besoins physiques et moraux du travailleur, elles admettent comme inviolables certains principes d'hygiène et de biologie qui ont été d'ailleurs trop dédaignés. Ne peut-on dire que ce soit une science bien française, cette physiologie du travail qu'avait pressentie Vauban, et qui depuis l'illustre Marey a dégagé, par l'observation exacte des mouvements tant de règles judicieuses pour le meilleur exercice de chaque métier?

La psychologie expérimentale et l'orientation professionnelle ont fait aussi l'objet en France, depuis quelques années, de recherches originales et d'applications intéressantes. Le merveilleux essor qui suivait, en quelques mois, l'improvisation des industries de guerre, a occasionné d'indéniables progrès, non seulement techniques, mais sociaux; la preuve a été renouvelée que notre pays en face d'une nécessité de salut public, sait mettre en œuvre toutes ses ressources. Dès 1916, une commission, industrielle américaine, après un voyage d'enquête, affirmait que nous possédions « les meilleurs exemples de construction et de direction d'usines ».

Tout cela n'a pu être réalisé que par un appel pressant, persuasif, constant, à l'intelligence et au cœur des ouvriers français : le besoin de comprendre avant d'agir n'est pas une faiblesse, car il entraîne un acquiescement plus libre et plus complet de la volonté. Dans un rapport sur la mise en pratique des nouvelles méthodes de travail, M. Ch. de Fréminville, l'éminent ingénieur à puissamment marqué ce trait de notre activité. Il insiste pour que le contremaître s'attache, avant tout, à connaître les hommes et à pénétrer leur mentalité; pour que tous les efforts soient tendus vers la formation et le développement de l'ouvrier; enfin, pour que celui-ci, loin de se transformer en automate, devienne conducteur de machines.

Cette remarque, dans l'état d'infériorité pratique ou pourrait nous mettre l'insuffisance de notre natalité, doit présider à l'agencement de nos activités. La main-d'œuvre française est trop rare et habile pour qu'on l'astreigne aux besognes inférieures : nos ingénieurs, nos contremaîtres, nos ouvriers, nos employés dont la science ou l'initiative, sont par tout appréciées, doivent, chez nous être laissés à leur rang; les pays à population surabondante, et nos propres colonies, nous fourniront les bras mercenaires que peut réclamer l'industrie. En même temps, l'instruction professionnelle, répandue et perfectionnée fortifiera la valeur de notre élite laborieuse et son discernement social.

Que le capital inerte demeure stérile, aussi longtemps qu'il n'est point fécondé par une intervention du travail vivant, intelligent et animateur; voilà ce que comprend à merveille ce peuple français qui, tout imbu d'hérédité subtile et précieuse sent battre dans ses veines l'élan des croisades et le bouillonnement des révolutions. »

C. TEISSIER.

Membre du Conseil supérieur du Travail.

## La collaboration difficile

Il est un principe admis par tous ceux qui veulent vraiment la paix sociale; c'est que les différents facteurs de la production doivent s'entendre et pour cela se voir et causer. Or :

1° La Commission Intersyndicale patronale de Roubaix-Tourcoing, par une lettre envoyée aux Syndicats ouvriers et par une dénonciation en règle des conventions collectives et du compromis d'arbitrage ministériel, a rejeté publiquement et officiellement tout accord.

2° Les délégués patronaux à la sous-Commission de Lille ont envoyé au Préfet leur démission de la Commission départementale du coût de la vie, constituée pourtant d'une façon paritaire avec, en plus, des éléments neutres agréés par les deux parties pour servir éventuellement d'arbitres.

3° Les mêmes syndicats patronaux, avant même que ladite Commission officielle ait donné ses conclusions, ont déclaré, dans une lettre adressée au Ministre du Travail, qu'ils ne sont plus tenus, en aucune façon, par les travaux de la Commission du coût de la vie.

Voilà donc SOIXANTE MILLE TRAVAILLEURS dont les conditions de salaires sont livrées à une angoissante incertitude!

Voilà une agglomération industrielle où les ponts sont rompus, où sur le point de l'être entre patrons et ouvriers!

Est-ce là une situation normale?

Sont-ce là des principes générateurs de paix sociale?

Charlemagne BROUTIN.

## ÇA ET LA

### PAROLES PONTIFICALES

Le Pape, recevant le 5 décembre les membres de l'Association des Arts-et-Métiers, a loué cette association de travailler au développement de la culture de la classe ouvrière, spécialement de sa culture sociale.

« Nous tenons, a-t-il dit, à vous déclarer à quel point nous a été consolant d'entendre renouveler le propos de promouvoir ce genre d'études en conformité avec les règles tracées par Léon XIII, dans l'immortelle Encyclique « Rerum Novarum ».

Oh, qu'elle ne soit pas stérile l'admiration pour cette grande charte de la vraie démocratie chrétienne; qu'elle ne soit pas seulement une adhésion théorique, mais pratique aussi aux enseignements de l'Encyclique et les fils du travail verront satisfaites leurs aspirations légitimes; d'une part les ouvriers constateront qu'à l'accomplissement de leurs devoirs correspond aussi pour eux la jouissance d'indéniables droits; d'autre part, les patrons et les capitalistes apprendront qu'ils ne doivent pas jouir de leurs droits s'ils n'observent pas eux aussi, leurs devoirs imprescriptibles envers la classe des travailleurs. »

### LES ASSEMBLÉES SOCIALES A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE

La Chambre de Commerce de Marseille a adopté à l'unanimité les conclusions d'un rapport qui lui était présenté par M. Emile Lévy, en faveur du projet de loi sur les assurances sociales.

« Ce projet soulèvera de nombreuses critiques, de nombreuses protestations; nous n'avons pas la prétention de le considérer comme parfait, mais tel qu'il est, il donne au travailleur la sécurité du lendemain, il lui permet de travailler sans redouter la misère en cas de maladie, il permet à la famille de s'accroître sans craindre les charges qu'apportent les enfants. Au point de vue économique, la contribution de 10 0/0 peut-elle influencer sur notre commerce et notre industrie? Nous répondons franchement non; une charge qui n'a pas empêché et qui n'empêche pas l'industrie et le commerce allemands de prospérer ne peut être une entrave pour l'industrie et le commerce français, d'autant que l'application de la loi ne pourra se faire avant plusieurs années et que, d'ici là, la crise industrielle et commerciale sera passée.

La Chambre de Commerce de Marseille, ne peut que souhaiter la réalisation de cette belle œuvre de paix sociale, à laquelle elle apportera tout son concours. »

### FAUT-IL BAISSER LES SALAIRES ?

C'est une question qui ne paraît pas devoir se poser tout au moins dans l'alimentation et dans l'industrie du sucre, si l'on en juge par les résultats obtenus par deux grandes maisons. Damoy et Say.

La Maison Damoy a réalisé en 1920-21 un bénéfice net de 4.883.326 fr. au lieu de 961.821 fr. en 1919-20. Le solde disponible s'élève à 5.308.630 fr. contre 1.088.705 fr. l'année précédente : la vie chère n'est pas pénible pour tout le monde.

La Raffinerie Say dispose en fin d'exercice d'un solde disponible de 53.197.121 fr. Le bilan fait ressortir entre l'actif de l'exercice précédent et celui de cette année une différence de près de 80 millions, représentant le bénéfice net de l'année. Sincères félicitations.

## LE MOUVEMENT SYNDICAL CHRÉTIEN

### LA PROPAGANDE

LILLE. — Le Syndicat des Employés a organisé dans le courant de novembre une série de conférences sur le Syndicalisme. Les 4 et 11 novembre Georges Torcq a parlé de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens et des Internationales du Travail. Les 18 et 25 novembre Ch. Broutin expose les Conquêtes et les Revendications du Syndicalisme.

LA ROCHE-SUR-YON. — A la suite de la journée syndicale du 27 novembre tenue sous la présidence de Mgr l'Evêque de Luçon et avec le concours de Gaston Teissier, l'assemblée a émis le vœu « que tous les travailleurs catholiques de la Vendée se groupent par profession en syndicats et

que le Secrétariat Social organisateur de cette journée s'applique, en vue de l'organisation professionnelle à la constitution de syndicats patronaux du même esprit et provoque aussitôt que possible une Journée syndicale patronale ».

PARIS. — L'Assemblée Générale du groupe des Employés de Banque s'est tenu le 10 décembre, 5, rue Cadet, sous la présidence de M. du Maroussem. Rapports par MM. Douvry, Gambero, Grégoire, et par Mlle Lafeuille.

VITRY. — Réunion de propagande le 10 décembre pour les syndicats d'employés et d'ouvriers. Causeries par Albert Huleux, conseiller prud'homme de la Seine et par Michaud, secrétaire général des Syndicats ouvriers.

SAINT-OUEN. — Le 14 décembre, Michaud donne une conférence sur le Salariat et ses transformations possibles.

### L'ACTION PROFESSIONNELLE

HALLUIN. — A la suite d'une démarche d'A. Houte auprès de la Maison Ducarin, les ouvrières, lésées dans leur salaire ou dans leur indemnité de vie chère, obtiennent satisfaction. C'est ainsi que quelques-unes virent leurs heures majorées de 0,65 à 0,80. Si les travailleurs veulent défendre leurs salaires, il est un strict devoir pour eux : c'est de se grouper pour combattre les irrégularités et les injustices qui pourraient se produire.

LILLE. — La Commission du Coût de la vie a fixé les coefficients et son travail a été accepté à l'unanimité par les délégués ouvriers et neutres et par les délégués patronaux de 3 arrondissements sur 4. La moyenne générale pour le département est de 3,98. Comme le fait remarquer Ch. Broutin, délégué ouvrier à cette Commission, c'est la preuve que les syndicats avaient le droit d'affirmer comme ils l'ont fait à la dernière grève, que le coût de la vie avait monté depuis juin dernier. A cette époque, le coefficient était 3,36.

## Heureuse décision

L'Effort démocratique du Nord et du Pas-de-Calais, dans son numéro de novembre, rend compte de l'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre de la Fédération des Républicains-Démocrates du Nord qui avait, parmi les questions portées à son ordre du jour, celle de l'Orientation syndicale.

Après la discussion du rapport de notre ami Broutin lu par notre ami Torcq, montrant «... la puissance réelle déjà acquise par la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens et invitant tous les camarades syndicaux à donner sans tarder leur adhésion à cette union de syndicats... »

La motion suivante, déposée par M. Victor Diligent, fut adoptée.

« L'assemblée générale de la Fédération est d'accord :

« 1° Sur la nécessité de l'action syndicale;

« 2° Sur la sympathie avec laquelle nous envisageons dans notre région l'action de l'Union des Syndicats Professionnels du Nord, affiliée à la C. F. T. C.

« 3° Sur l'utilité de tenir des réunions particulièrement consacrées à l'étude des questions sociales et économiques.

« 4° Sur la nécessité pour nos camarades patrons d'organiser partout où c'est possible, des groupements de patrons sociaux. »

Nous sommes heureux d'enregistrer cette excellente décision dont nous remercions les auteurs.

(Du Nord Social).

## Restaurants Coopératifs L'AVENIR

38, boulevard Raspail (près le Bon Marché)  
41, rue de la Victoire (près la Trinité)

DEJEUNERS ET DINERS DEPUIS 2 FR. 50

SALONS PARTICULIERS POUR NOCES ET BANQUETS  
Salles de 800 et 400 personnes pour Congrès,  
Réunions d'études et Conférences

Organisation de Banquets à domicile  
PRIX LES PLUS MODÉRÉS DE TOUT PARIS

Ecrire à l'Administrateur délégué,  
38, boulevard Raspail, Paris

CHAISES NEUVES  
pour Patronages et Salles de réunions,  
à 8. 75, 9 fr. (2 modèles) et 15 fr.

## INVITATION

Nous invitons toutes nos syndiquées à une réunion générale syndicale le dimanche 5 février, à 8 heures 3/4 précises, 18, rue Talensac.

Nous avons le plaisir de leur dire que le Conférencier est de ceux qu'elles aiment particulièrement entendre et le sujet des plus actuels.

C'est en effet M. Catta qui traitera devant elles : « De la participation aux bénéfices ».

A l'issue de la Conférence, la Présidente communiquera divers avis et renseignements.

Nos syndiquées comprendront l'importance de cette réunion et nous espérons qu'aucune n'y manquera.

## VIE SYNDICALE

D'une pensée que j'ai lue et qui m'est demeurée, je voudrais faire le fond de cette courte causerie mensuelle. Elle convient si bien, me semble-t-il, à notre vie syndicale.

« Un voyageur ne marche pas toujours ; il se repose, prend du viatique, puis recommence à cheminer comme s'il partait pour la première fois. On va si bien quand on commence ».

Au début d'une année, arrêtons-nous un moment, nous les membres d'un syndicat. Considérons ce qui fut fait pendant ces douze derniers mois. De l'ardeur déployée, des efforts multipliés, de la tension excessive qu'il fallut parfois fournir, tant au point de vue physique que moral, nous éprouvons quelque lassitude et un peu de repos est une détente bienfaisante. Puis quand du calme, de la paix s'est faite en nous, rouvrons les yeux, et, considérant la route longue qui s'allonge et que nous devons parcourir, prenons des forces, c'est-à-dire appuyons-nous sur d'entraînants exemples, d'expérimentés conseils, de sages et sûrs enseignements. Appuyons notre inexpérience, nos ténérances sur de la science, de la clarté, et ainsi reposées, fortifiées repartons. La route s'allonge mais notre nouvelle ardeur s'y engage allègrement.

Notre dernière année syndicale fut une rude étape pour le bien qui était notre but, il fallait améliorer des services, en créer, trouver des bonnes volontés, susciter des énergies.

Aujourd'hui, ayons la récompense du résultat acquis et ayons-en aussi l'exhortation. Repartons, recommandons, intéressées par l'effort nouveau, stimulées par les résultats déjà acquis, entraînées par de merveilleux exemples et puissions-nous mériter le repos légitime du bon travailleur.

La Secrétaire : M. S.

## COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Une bonne, une très bonne nouvelle pour les assidues de la bibliothèque.

Soixante-dix volumes nouveaux ! Et quels volumes...

Documentés, chefs-d'œuvre de science, de clarté, de précision, signés de nos meilleurs auteurs sur les grandes questions religieuses et sociales. — Bien choisis, bien français par la limpidité du style, la richesse des descriptions, de jolis et frais romans sont là, récompense pour nos travailleuses auxquelles ils procureront quelques bonnes heures de délassement.

Syndiquées, aimez votre syndicat qui vous aime tant et vous le prouve.

## CERCLE D'ÉTUDES

du dimanche 8 Janvier

Si nos sujets d'études ont été jusqu'alors intéressants et bien traités, il faut cependant faire une place à celui de la dernière étude et à la façon dont il fut présenté.

Le sujet était : « Première, deuxième, troisième Internationale » et Mlle Richard nous l'a traité non seulement avec la clarté et la précision auxquels nous sommes habitués mais en y ajoutant une fine pointe d'ironie, parfois du mordant.

Car si l'« Internationale », c'est-à-dire l'association internationale de tous les travailleurs, est en elle-même une idée excellente puisqu'elle groupe les besoins, les nécessités et aussi les efforts des travailleurs, elle devient un danger, elle est un mauvais ferment quand elle s'appuie sur des théories fausses, sur des utopies irréalisables. Si l'objet de ses efforts tend à éviter le chômage, protéger le travail de la femme, obtenir un règlement équitable de la durée du travail, il est absolument louable. Mais il devient un danger immense quand, perdant toute notion de justice, d'équité, cette même Internationale réclame l'abolition du droit de propriété, du droit d'héritage et autres.

Les résultats de ces conceptions fausses ont été funestes. Souvenons-nous chez nous des horreurs de la Commune, voyons l'état actuel de la Russie.

Et concluons avec cette belle assurance qui a fait ses preuves : La haine n'a jamais rien produit qui fut bon et profitable alors que l'admirable doctrine du travailleur de Nazareth résume les plus belles théories de fraternité : Aimez-vous et aidez-vous les uns les autres. Que tous les travailleurs chrétiens comprennent leur devoir qui n'est pas de gémir mais d'agir. Nos syndicats chrétiens leur en sont le moyen.

N. B. — Le texte complet de cette remarquable conférence est à la Permanence, à la disposition de celles qui le désirent.

## COTISATION

Il est d'usage au Syndicat des Dames de régler au début de l'année sa cotisation annuelle. C'est faciliter beaucoup le travail de la Trésorière et aider à la bonne marche du Syndicat.

Ne perdons pas nos bonnes habitudes et mettons-nous en règle immédiatement.

## Syndicat de l'Aiguille

(SECTION SAINTE-ANNE)

### COMPTE RENDU

de la Réunion du 27 Novembre 1921

Nous nous sommes réunies, le 27 novembre 1921, salle du Chapeau-Rouge, sous la présidence de notre Directeur, qui, ayant reçu les démissions de la vice-présidente et de la secrétaire, félicita les nouvelles élues du 23 octobre 1921, dans la vice-présidente, Mlle Laumonier, et la secrétaire, Mlle Ganuchaud.

Il nous rappela ensuite le grand Congrès syndical, sous la présidence de M. Zirneld, président général des Syndicats chrétiens, qui, dans un programme admirable, fit voir l'utilité de nos groupements catholiques fondés sur des bases solides : « L'Amour de Dieu et la grande charité ».

Nous nous sommes séparées pleines de confiance dans l'avenir, avec l'assurance que notre bonne Mère Sainte-Anne nous aidera et favorisera nos bonnes volontés pour un plus grand développement.

## AVIS

Le Syndicat de l'Aiguille (section Sainte-Anne), fera son bazar le 5 mars, à la salle des Syndicats, rue de Bel-Air.

Nous prions les personnes qui s'intéressent à cette œuvre de ne pas oublier cette vente de charité, afin que nous puissions subvenir aux besoins de nos chères syndiquées.

## CONVOCATIONS

Réunion du Syndicat de l'Aiguille (section Sainte-Anne), pour sa vente de charité, 6, rue de Bel-Air, le dimanche 5 mars courant.

## NECROLOGIE

Nous avons eu le regret de perdre une de nos anciennes sociétaires, Mme Daubéze, décédée en décembre dernier. Nous la recommandons aux prières de nos syndiquées.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

## Le 2<sup>e</sup> Congrès National

(Suite)

### La motion adoptée

La résolution suivante est alors adoptée à l'unanimité par le Congrès :

« Le Congrès National de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, après avoir pris connaissance du projet de loi présenté par le gouvernement sur les Assurances sociales, approuve le principe d'une refonte générale de notre système d'assurances basé sur l'assurance-invalidité, ainsi que l'extension sous diverses formes du bénéfice de l'assurance à tous les membres de la famille.

» En approuve le caractère obligatoire, dont l'effet doit être assuré par des sanctions énergiques.

» Approuve le triple et égal versement de l'employé, de l'employeur et de l'Etat, avec le précompte effectué par l'employeur sur le salaire.

» Demande que le chiffre maximum du salaire assuré soit élevé à 15.000 francs.

» Que le bénéfice de l'assurance continue à être acquis, dans des conditions à déterminer, aux assurés obligatoires et facultatifs, dont le salaire viendrait à dépasser le chiffre maximum susdit et qui seraient alors assimilés pour la cotisation et les avantages à la plus haute classe.

» Qu'il soit prescrit par la loi que toutes élections des représentants des assurés aux Caisses d'assurances, offices régionaux et conseils de Contentieux se fassent d'après les règles de la représentation proportionnelle intégrale.

» Renvoie à ses Unions régionales et à ses commissions l'étude du projet de loi sous le point de vue des adaptations possibles de la législation aux conditions spéciales de chaque profession et de la représentation des professions dans le fonctionnement des assurances sociales.

» Demande, en outre, que, d'autre part, l'assurance contre le chômage soit envisagée sans retard ».

### QUESTIONS DIVERSES

La Fédération de la métallurgie transmet alors les vœux adoptés par son Congrès sur les accidents du travail ; ces vœux seront transmis à la Commission compétente.

Jentroux, délégué du syndicat des verriers de Laignelet, retrace brièvement la physiologie du conflit qui existe depuis quatre mois et demi entre le syndicat et la direction de la verrerie de Laignelet. Il remercie les organisations confédérées du concours qu'elles ont apporté au mouvement et signale que, toute idée de conciliation devant être abandonnée, les ouvriers ont décidé de constituer une verrerie ouvrière. Sur le capital de 200.000 francs prévu, 41.500 francs ont déjà été souscrits par les ouvriers de la verrerie, qui seront ainsi personnellement intéressés à la bonne marche de l'affaire. Jentroux demande aux organisations confédérées de souscrire à l'émission qui est ouverte pour constituer le capital de la verrerie.

Zirneld souligne que nous ne sommes plus aujourd'hui en face de théories, mais en face d'une réalisation ; il y a là un acte de solidarité à accomplir et il demande à tous de le faire pour montrer la force que peut avoir notre organisation syndicale.

Tessier demande à Jentroux de fournir une note qui sera annexée à la prochaine circulaire confédérale et qui indiquera les conditions d'émission de l'emprunt ouvert par la Verrerie coopérative.

Zirneld fournit quelques indications demandées par Colombani sur les invitations adressées pour le déjeuner de dimanche, explications qui donnent satisfaction à l'assemblée, puis il annonce que le prochain Comité national examinera la question des syndicats d'ouvriers agricoles ; les Unions régionales voudront bien étudier ce sujet, étant bien entendu qu'il ne s'agit que des salariés de la terre et non pas exclusivement des agriculteurs ou des paysans.

### L'ALLOCUTION DE CLOTURE

Zirneld prononce ensuite l'allocution de clôture.

Il félicite les organisations confédérées d'avoir, au cours de l'année écoulée, observé la consigne qui avait été la conclusion du congrès de 1920 ; les idées qui se dégagent du congrès de cette année sont les mêmes : rien dans l'amélioration du sort des travailleurs ne pourra se faire sans une organisation professionnelle solide s'inspirant de l'esprit chrétien.

Il faut donc que tous les groupements prennent pour mot d'ordre : accroître de plus en plus les services des organisations syndicales, grâce à une cotisation suffisamment importante pour donner au mouvement l'indépendance d'action qui lui est indispensable pour vivre et pour prospérer ; inculquer non seulement aux organisations, mais encore à leurs adhérents, un esprit chrétien, afin que l'on puisse dire de nous : « Voyez comme ils s'aiment les uns les autres et comme ils apportent véritablement aux autres la voie, la vérité et la vie ».

C'est sur ces paroles applaudies chaleureusement, que se termine le deuxième Congrès national de la C. F. T. C.

### LA PRESSE ET LE CONGRES

Plusieurs journalistes ont suivi les travaux de notre Congrès et de nombreux journaux de Paris et de province ont publié des comptes rendus et des notes en grande partie très sympathiques ; nous citerons les deux extraits suivants qui donnent l'opinion que l'on se fait de notre mouvement dans les milieux politiques :

L'« Ere Nouvelle » du 16 mai 1921 :

« Tandis que la C. G. T. s'énerve et s'anémie en des luttes stériles, les syndicats chrétiens prennent une force de plus en plus grande. Le Congrès de la Confédération des travailleurs chrétiens, qui siège depuis avant-hier, en est la preuve. Créé depuis un an, ce groupement compte déjà près de 150.000 adhérents ; l'une de ces fédérations — celle des employés — réunit 35.000 adhérents, c'est-à-dire plus que la Fédération des employés cégétistes.

» Pas de lutte de tendances dans cette nouvelle organisation ouvrière, qu'anime un haut idéal ; pas de surenchère ; pas de démagogie.

» Le congrès va étudier aujourd'hui le projet d'assurances sociales déposé sur le bureau de la Chambre par M. Daniel Vincent. Et ici, il convient d'indiquer un grave danger qui menace le parti radical. L'un des rapporteurs du projet à la Chambre est M. Boissart, professeur de faculté catholique, qui est un des leaders du catholicisme social. Ainsi, pendant que les chefs du radicalisme — M. Herriot, par exemple, — élèvent des critiques véhémentes — et injustifiées — contre le projet et, dans une querelle puérile soulevée par les « mutualistes », prennent parti pour ces derniers, se forme à la Chambre un groupe nouveau qui se préoccupe moins des problèmes politiques que des problèmes sociaux.

» L'établissement en France des assurances sociales va-t-elle donc échapper ainsi aux partis de gauche dont le programme ordonnerait cependant une attitude déférente ? Verrons-nous le « vieux radicalisme » combattre la réforme sociale la plus importante, la plus sérieuse que la République ait jamais réalisée ? Consommerait-il ainsi le divorce avec les masses ouvrières ? — André ROUVRE.

(A suivre.)

Le Gérant : E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie DUPAS et C<sup>o</sup>,  
47, rue Saint-Clément.

## Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSIONS

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet

## GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits — Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

# DECRÉ FRÈRES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS